

5.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 4.5.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...), imbriquées à proximité d'un vaste espace boisé localisé au nord-est : le bois de la Foye. La ZIP ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en terme de paysage ou de patrimoine. Il s'agit d'un secteur fréquenté par la population locale principalement (promenade à pied et à vélo, cueillette de champignons, chasse...). La ZIP est traversée un circuit de petite randonnée, qui emprunte un chemin élargi pour les besoins du projet.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante), représentant 1 068 m linéaires et 5 978 m² en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 3 975 m² sur 559 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements sont aussi conservés durant l'exploitation. Ces aménagements ont été effacés après la construction.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise.

Les pistes sont perceptibles depuis la D14 au nord ainsi que par la route communale qui passe au sud et qui est empruntée par un chemin de randonnée pédestre, celui du sentier de la « Talle Ronde ».

La mesure de réduction Ctr1, d'intégration des pistes d'accès et des plateformes favorise l'insertion des aménagements connexes du projet dans le contexte paysager des abords immédiats des éoliennes.

L'impact est modéré.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les

pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles ne seront cependant pas visibles depuis les routes et hameaux environnants, excepté celle de l'éolienne E3 dont la forme et la couleur, trancheront avec l'espace cultivé l'entourant.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

L'impact est nul.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. ***L'impact est nul.***

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Dans le cadre du projet éolien de la Foye, deux postes de livraison seront nécessaires. L'emprise au sol de chacun est d'environ 9 x 3 m, pour une hauteur de 2,67 m, soit une emprise totale de 54 m² pour les deux postes.

Les postes sont peu perceptibles depuis les environs et notamment le tracé de la D14, qui passe à 40 mètres plus au nord, car ils sont insérés dans un bosquet.

Il a été choisi de les habiller d'un bardage en bois afin de favoriser leur intégration paysagère (cf. mesure E1). ***L'impact est très faible.***